REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

La **F**édération **F**rançaise de **S**port **A**utomobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le ***25ème Rallye Charlemagne*** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français

Recommandations
à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne*, que nous avons pu bâtir cette édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Yoann DESCAMPS
Président de Genesis Sport

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	21 septembre 2015
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	2 novembre 2015 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	7 & 8 novembre 2015 de 9 h 00 à 19 h 00 13 novembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
Lieu	Capitainerie Boulevard de l'écluse à Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50° 15' 04" 8 N - Long :3° 54' 58" 0 E
Reconnaissances :	7 & 8 novembre 2015 de 9 h 00 à 19 h 00 13 novembre 2014 de 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi 13 novembre 2015

Vérifications administratives :	de 17 h 00 à 22 h 00 : Citroën Maubeuge
Vérifications techniques :	de 17 h 30 à 22 h 30 Citroën Maubeuge Route de Valenciennes D649 - Feignies.
Coordonnées GPS	Lat : 50°16'52.0"N - Long 3°54'05.2"E

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1ère réunion des Commissaires Sportifs :	à 21 h 00 PC Course Centre culturel – Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50°15'07.2"N - Long 3°55'13.3"E
Publication des équipages admis au départ :	à 23 h Tableau d'affichage officiel Rez de chaussée PC Course

Samedi 22 novembre 2014

Départ du rallye :	à 9 h 00 pour le 1er concurrent
Publication des résultats partiels :	Tableau d'affichage officiel Rez de chaussée PC Course Centre culturel – Hautmont
Arrivée du rallye :	à 19 h 46 pour le 1er concurrent Podium - Port de plaisance - Hautmont
Vérification finale :	Citroën Maubeuge
Publication des résultats:	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Tableau d'affichage officiel Rez de chaussée PC Course Centre culturel – Hautmont
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance - Hautmont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA *CNF* organisent les 13 et 14 novembre 2015, un Rallye Automobile National dénommé :

25ème Rallye Charlemagne®

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord-Picardie sous le **n° 11-2015 le 6 Juillet 2015** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 230 le mercredi 2 juillet 2015**.
L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA *CNF*

Comité d'Organisation

Président :	Yoann DESCAMPS
Vice Président	Michel DEBRUGE Alexis SERIS
Intendance et administration :	Marie VINCHON
Chargé des relations avec les mairies :	Michel DEBRUGE
Chargé des relations avec les autorités :	Yoann DESCAMPS & Michel DEBRUGE
Chargé de la promotion :	Yoann DESCAMPS
Responsable des officiels :	Alexis SERIS
Responsable Implantation :	Alexandre SERVAIS
Chargé des relations presse :	Jean Bernard SORRIAU
Les membres de l'association Génésis Sport	

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 12 novembre 2015 :

Adresse :	Genesis Sport Rallye Charlemagne 14, route d'Ecuelin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps77@aliceadsl.fr

A partir du vendredi 13 novembre 2015 :

Adresse :	Centre culturel rue de la mairie à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55

Sites internet :

Genesis Sport
http://www.rallyecharlemagne-genesissport.com

Comité Nord Picardie
http://www.sportautonord.com

FFSA
http://www.ffsa.org

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Jean Paul MAILLARD – 73 (Président) Océane POINSENET - 126543 Georges COLLIN - 35423
Directeur de Course :	Jean Marc ROGER - 3257
Directeur de Course Adjoint :	Mickael LACHERE - 58237
Adjoints à la direction de course :	Martine PICHELIN – 18416 PC Course Fabrice OUDART – 8912 PC Course Jean Pierre DESCHAMPS - 5545 PC Course
Directeur de course délégué en E.S.	Thomas LEMIRE - 35253 ES Patrick JOVE - 128187 ES Julien GRESSIER – 161143 ES Pascal POINCENET – 8910 ES Sandrine LANGONI – 42411 ES Gilles DANIEL – 2462 ES
Directeur de course délégué en Voitures ouvreuses	François LANGLET - 1559 Tricolore Joël TASSIER – 143975 Jean Pierre LACROIX - 3474 Mathieu LANGLET – 122227 Jean MISSWALD - 2212 Balai Anita MISSWALD - 5763 Balai
Médecin Chef :	Dr Rachid DRISS - 135484
Commissaires Techniques :	Alain LHEUREUX - 4031 (Responsable) Jean Michel DESSE - 5538 Commissaire Technique N2 Série André FONTAINE - 27562 Régis THILMANY - 110645 Jean Claude POULEUR - 140581 François GODET - 173824
Secrétariat des comm. techniques :	Christiane DESSE - 152197 Giselaine DHOURY - 200439 Francine GODET – 197063
Chargés des relations concurrents:	Guy LERBUT - 179771 Véronique PIGOT - 112507
Juges de faits :	Jean François ROUSSELLE - 2589 Hubert GUYOT – 137484+ Philippe DOLIQUE – 122520 Roseline DOLIQUE – 150545
Autres :	L'ensemble des officiels du rallye
Informatique et classement :	Jean Philippe BACQ - CRSANP
Matériel comité & Liaisons radio :	Sébastien DUFRESNE - CRSANP

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25ème *Rallye du Charlemagne* est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La **Coupe de France des Rallyes 2016(coeff. 3)**,
- La **Trophée N2 de série by rallye académie)**,
- Les Championnats du Comité Régional Automobile Nord-Picardie.
- Les Chalenges de l'ASA CNF.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le vendredi 13 novembre à l'horaire qui lui sera indiqué, selon les plages horaires suivantes :

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.

Les éventuelles vérifications finales auront lieu chez Citroën Sogama à Maubeuge - Feignies
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Charlemagne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 2 novembre 2015 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 25ème *Rallye Charlemagne* est fixé à 120 véhicules maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 550 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 100 € (engagement x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Toute assistance en dehors du parc d'assistance prévu (port de plaisance à Hautmont) est interdite, de même que le stationnement de véhicules d'assistance et/ou suiveurs sur l'ensemble du parcours. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les juges de faits.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :
- vendredi 13 novembre : à partir de 16 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc, des autocollants devront impérativement être mis sur le pare brise.
Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

NB : Les plateaux ne sont pas autorisés dans le parc d'assistance. Un parc dédié aux plateaux est organisé rue des Cligneux à Hautmont. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

Une zone balisée sera réservée exclusivement pour les concurrents régulièrement engagés dans le challenge N2 de série by Rallye Académie (parvis du collège P. Courtoy).

4.6P. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2015

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective facultative sera précisée par additif lors de la prise du road book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 25ème Rallye Charlemagne représente un parcours de 276,040 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il compte 3 épreuves spéciales différentes et 9 au total, d'une longueur de 116,670 km.
Les épreuves spéciales sont : Le Moulin du Stordoir – 11 km 180
Le Trieu du Diable – 11 km 980
Le Pont de Planche – 15 km 730
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Il est interdit :
● d'accéder à une ES par un autre endroit que le *Départ* de celle-ci,
● de quitter une ES par un autre endroit que l'*Arrivée* de celle-ci,
● de fractionner une ES,
● de faire demi-tour dans une ES,
● de circuler en sens inverse dans l'ES.

6.2.2P. Voitures

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.
Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro d'ordre", devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.4P. Contrôles des reconnaissances

Pour les contrôles de reconnaissances par l'Organisation, un carnet de reconnaissance sera remis à chaque concurrent avec le carnet d'itinéraire. En l'absence de contrôleurs de l'Organisation, le concurrent remplira lui même, au crayon à bille, ses heures de passages au départ de l'ES et à l'arrivée de l'ES. Le concurrent devra présenter son carnet de reconnaissance à toute demande de l'Organisateur. Le nombre de passager par voiture **ne peut pas être supérieur à 2 personnes**. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire. L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
Le carnet de reconnaissance sera à rendre obligatoirement lors du passage de l'équipage aux vérifications administratives.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances auront lieu les 7 & 8 novembre 2015 de 9 h 00 à 19 h 00 & le 13 novembre 2015 de 9 h 00 à 16 h 00
En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

6.2.7P. Pénalités

Le non respect des jours et plages horaires mentionnées ci-dessus ou du nombre de passages, fera l'objet des sanctions suivantes:
● départ refusé + amende du montant des droits d'engagement + demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA (les 3 pénalités sont cumulées)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. *Les signes distinctifs des Officiels sont :*

- Les Chefs de Poste : une chasuble avec l'inscription 'CHEF de POSTE' orange.
- Les directeurs de course : une chasuble rouge.
- Les commissaires techniques : une chasuble noire.
- Les médecins : une chasuble blanche.
- Les médias : une chasuble verte.
- Les Commissaires de route : une chasuble orange.
- Les Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : une chasuble rouge.
- Les Chronométreurs : une chasuble bleue

7.3.11P. Pénalité pour avance / retard à un CH

● pour retard : 10 secondes par minute

● pour avance : 60 secondes par minute

7.3.13P. **Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité**

7.5P Epreuves spéciales – ES

Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde, par cellules.

Pour les E.S. 3 - 6 - 9 Le pont de Planche, l'heure de départ sera donnée par la cellule au dixième de seconde (boucle). Dans le cas d'un nombre supérieurs de tours effectués, le temps retenu sera le temps réalisé, dans le cas inverse, le temps retenu sera le plus mauvais temps réalisé dans l'E.S., majoré d'une minute.

Pour ces épreuves, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10°. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

7.5.17.3P Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route de course. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision de directeur de course, restera à la charge du concurrent.

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le 03.61.87.54.35

7.5.19P Chicane Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

ARTICLE 10P. PRIX

Il sera remis une coupe à chaque concurrent bénéficiant d'un prix en espèce

Les prix en espèce sont cumulables	1er	2ème	3ème	
au classement général	550 €	350 €	200 €	
au classement par classe	1er	2ème	3ème	4ème
plus de 10 partants	550 €	350 €	200 €	100 €
de 6 à 10 partants	450 €	300 €	150 €	
de 4 à 5 partants	300 €	150 €		
De 1 à 3 partants	150 €			
Classement féminin si au moins 2 partantes	150 €			
Trophée Jean Marie JAGER	Dernier classé		Engagement gratuit 2016	

Pour la remise des prix :

Les classes 8 & 8W seront confondues
Les classes 7 - 7S & 7K seront confondues.
Les classes 6 & 6K seront confondues.
Les classes 5 & 5K seront confondues.